

## **HISTOIRE DE VITRAC**

### *Le Viala (suite)*

Les collecteurs d'impôts de l'Ancien Régime n'étaient pas tendres pour les habitants des campagnes ou « les manants » comme on disait alors ; il n'y a rien de nouveau sous le soleil ! Le 11 juillet 1776 le consul chargé de percevoir la taille et la capitation de la Communauté de Séverac-Bédène du nom de Martin CAMPAGNAC d'Entérieux, paroisse de Vines avait nommé Pierre BIRON et son épouse Antoinette DELMAS du Viala, de payer la taille cette année-là. Ayant essuyé un refus, le consul a été obligé de procéder à une saisie sur les biens de Pierre BIRON et d'Antoinette DELMAS ; le consul aurait voulu emporter les meubles des époux BIRON ; comme il n'y en avait pas « d'exploitables » selon l'expression du document, il a du saisir les premières et secondes herbes de plusieurs prés appartenant à ce couple : « La Vernhe - Lou Cambon - Le Plo - Lou Cros - La Bouteilloune - La Parro - La Rimouzette - et le pré de Montchamp ». Jean AMBERNY dit « Peyré », du Viala, Pierre GONDAL dit « Lou Fabré » des Barrières et Michel SIRVEN dit « Hugot », de Falachoux ont été désignés comme experts et commissaires pour percevoir les fruits de ces prés et en rendre compte au consul et au bailli de Thénières du nom de François CABROLIER.

Les habitants du village du Viala jouissent du communal de « Brandy » composé de bois et de pacages, depuis l'année 1647, (Ordonnance du 14 avril 1647). Le bois de « Brandy » a été partagé à ce moment-là en autant de lots que de familles établies au Viala.

66 hectares de la forêt domaniale « des Bessaillades » appartiennent aux habitants du Viala depuis un temps immémorial. Les habitants du Viala ont du renouveler en 1810 et en 1811 des pétitions pour être maintenus dans tous leurs droits d'affouage sur cette forêt.

(à suivre)